

1 rue de la Noë - BP 92101
F 44321 Nantes Cedex 3

T +33 (0)2 40 37 16 00
F +33 (0)2 40 74 74 06

www.ec-nantes.fr

DRH/ARRE/KB - 2019/0045

- **Vu le Code de l'Éducation**, notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;
- **Vu le décret n° 93-1143** du 29 septembre 1993 relatif à l'École Centrale de Nantes ;
- **Vu les statuts de l'École Centrale de Nantes** approuvés par arrêté ministériel du 18 mai 1994 (JO du 04 juin 1994) ;
- **Vu le règlement intérieur** de l'École Centrale de Nantes ;
- **Vu l'arrêté électoral** du 28 janvier 2019 et l'arrêté électoral rectificatif du 5 février 2019 portant organisation des élections en vue de procéder au renouvellement partielles des instances (CE – CS) de l'établissement;
- **Vu les procès-verbaux de dépouillement** des scrutins auquel il a été procédé le 28 février 2019 ;

Le Directeur de l'École Centrale de Nantes proclame les résultats du scrutin :

Collège : Autres personnels enseignants

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	22
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages valablement exprimés	8

Listes	Nombre de voix
Gildas GUIHENEUF LALERE	8

Sont proclamés élus :

- Gildas GUIHENEUF LALERE

Collège : Etudiants de 3^{ème} cycle

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	233
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages valablement exprimés	16

Listes	Nombre de voix
Unité Centrale	16

Sont proclamés élus :

Titulaires

- Julien CARIO

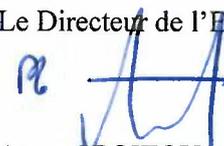
Suppléants

- Matthieu FURET

A Nantes, le 01/03/2019



Le Directeur de l'École Centrale de Nantes


Arnaud POITOU